



COMPTE – RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 27 JUIN 2019

Tous ensemble

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CT DU 28 MAI 2019

Reporté à une prochaine séance

2/ ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE

A la demande des élus CGT, le Président a proposé une réunion annuelle préalable à la CAP sur les ratios de promotion, ainsi que la possibilité de faire un point sur l'état de la collectivité au moment de la présentation du bilan annuel du rapport sur l'égalité homme-femme.

Cependant, la collectivité ayant refusé d'annexer des fiches techniques CHSCT permettant aux représentants du CT de rendre un avis éclairé, l'ensemble des élus du personnel ont décidé de quitter la salle pour ne pas participer au vote.

A ce jour, le règlement du CT n'est toujours pas adopté.

3/ MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ D'ORGANISATION DES SERVICES

Les élus CGT ont souhaité débattre des modifications présentées Direction par Direction et ont rappelé qu'il n'est pas de la compétence du Comité Technique de statuer sur un arrêté.

Interpellé par les élus CGT, le Président de l'instance a rappelé l'obligation légale faite aux directeurs de soumettre au CT tout projet de réorganisation **avant** sa mise en œuvre.

Projet de réorganisation de la Direction de l'Action Sociale de Proximité :

Deux experts désignés par la CGT ont témoigné des dégradations de leurs conditions de travail consécutives à la réorganisation et ont fait lecture de la

motion rédigée par les cadres ASE, ASPI, affaires générale en UTS et service CEV (Cf pièce jointe)

Les élus CGT ont informé l'administration du dépôt d'un préavis de grève de ces personnels, effectif au mardi 2 juillet, qui a été lu en instance et remis au Président.

Vote : CGT contre

UNSA Contre

CDFT Contre

Projet de réorganisation de la Direction de l'Enfance:

A été présenté, la disparition du service coordination de la prévention, observation et prospective, désormais scindée en deux cellules rattachées directement au Directeur (ODPE et prospective, cellule coordination de la prévention).

Les élus CGT ont souligné la nécessité de régler dans les meilleurs délais les disparités de régime indemnitaire des personnels de cette direction, ainsi que la nécessité de respecter les engagements financiers pris par la DRH auprès des personnels arrivant d'autres collectivités.

Vote : CGT contre

UNSA Contre

CDFT Contre

Projet de réorganisation de la DARI :

Il a été acté la suppression de la cafétéria des lices et une réorganisation des prestations servies par la cuisine du Département, ainsi que la réaffectation d'un poste vers le service administratif de cette même Direction.

Il est rappelé au Directeur, assurant également par intérim la Direction de la DEMI, l'obligation de présenter au CTP les nouvelles organisations de services ou nouvelles missions déléguées au personnel placé sous sa responsabilité.

De ce fait, il lui est demandé de présenter au CTP un bilan des attributions de missions de sécurité des biens et des personnes, nouvellement attribuées aux agents de sécurité sur plusieurs sites de la collectivité.

Vote : CGT abstention

UNSA abstention

CDFT abstention

Projet de réorganisation de la Direction des finances:

Une réorganisation structurelle profonde est proposée par la Direction des finances aboutissant à la création d'un service Europe organisé en deux cellules portant les postes de 18 à 6.

Vote : CGT abstention

UNSA Pour
CDFT Pour

Projet de réorganisation de la DCSJ :

Présentation du projet de création d'un service « Hôtel Des Expositions » implanté dans l'ancienne sous-préfecture de Draguignan.

Ce service sera doté d'un conservateur et d'un adjoint issu de la filière administrative, en charge de la constitution de l'équipe et du montage des expositions.

Le projet de service et sa dotation en personnel sera représenté à un prochain CTP, lorsque le projet sera dimensionné.

Vote : CGT Pour

UNSA Pour
CDFT Pour

Projet de réorganisation de la DIM:

Présentation de trois projets de réorganisation de la DIM :

1. Regroupement des centres territoriaux La Garde et Hyères. Malgré les éléments apportés, la CGT s'interroge toujours sur les fondements de cette fusion avec la crainte d'une mutualisation des missions pour masquer les vacances de postes
2. Création d'une troisième cellule «gestion comptable» au sein du service comptable de la DIM, concernant les dépenses du Parc.
3. Création de deux cellules au sein du service Aménagement et Gestion du Domaine Public.

Vote : CGT Abstention

UNSA Contre
CDFT Contre

4/ POINT D'ÉTAPE SUR LES TRANSFERTS A LA MÉTROPOLE :

Les compétences transférées concernent le Fond de Solidarité Logement (Aides financières ponctuelles, ASLL), le Fond d'Aide aux Jeunes (secours financiers d'urgence, aides financières liées à un projet d'insertion, accompagnement individuel du jeune), l'Hôtel des Arts, le Palais des Sport.

La compétence Voirie fera l'objet d'une convention par laquelle le département continuera d'exercer la compétence, en cohérence avec les politiques de la Métropole.

Les élus CGT constatent que le département n'a, à ce jour, rien mis en place pour accompagner les personnels concernés par ce transfert, n'apportant aucune garantie pour sécuriser les agents.

Les élus CGT dénoncent l'absence des représentants du personnel aux négociations conduites avec la Métropole.

Les élus CGT attendent de la collectivité

- que les représentants des personnels et les personnels concernés soient associés à toutes les phases du transfert
- que les agents concernés soient clairement identifiés
- que leurs conditions de travail, leur lieu de travail, leur régime indemnitaire, leur NBI soient clairement sécurisés.

Il est convenu que les représentants des personnels seront associés à toutes les étapes du processus.

Enfin, le Comité Technique sera saisi afin d'examiner les conditions du transfert.

Les élus CGT au Comité Technique